

REVISION N°2 DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

Exercices budgétaires 2022-2026

Note explicative de synthèse

La délibération du conseil municipal du 14 décembre 2021 a ouvert trois Autorisations de Programmes (AP) regroupant plusieurs actions. Cette délibération a mis au vote les Crédits de Paiements (CP) prévisionnels des opérations correspondantes sur les années 2022 à 2026.

La délibération du conseil municipal du 12 avril 2022 a réalisé une révision n°1 des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) pour les exercices budgétaires 2022 à 2026.

La modification apportée à l'Autorisation de Programmes et à ses Crédits de Paiements pour l'exercice 2022 est inscrite à la décision modificative n°2/2022 du budget principal.

Les AP/CP s'actualisent selon le détail suivant :

Le premier programme d'AP/CP relatif aux **travaux sur les bâtiments** pour un montant global d'Autorisation de Programme réduit à 27 105 000 € est réparti en Crédits de Paiements comme suit :

Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
27 105 000 €	1 752 000 €	7 640 000 €	6 060 000 €	6 100 000 €	5 553 000 €

Considérant la convention d'occupation du site de l'Île aux oiseaux avec la Conservatoire du Littoral en vue de la réalisation de travaux pour la reconstruction de la cabane tchanquée n°3, Madame la Comptable Publique recommande le 15 juin 2022 l'utilisation des chapitres 4581 et 4582 : « Opérations sous mandat ». Par conséquent, les crédits inscrits initialement en AP/CP à hauteur de 1 080 000 € sont transférés sur ces chapitres et donc retirés des AP/CP

Le deuxième programme d'AP/CP relatif aux **travaux de voirie et infrastructures** pour un montant global d'Autorisation de Programme à 30 390 000 € reste réparti en Crédits de Paiements comme suit :

Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
30 390 000 €	5 045 000 €	8 665 000 €	7 490 000 €	6 250 000 €	2 940 000 €

Le troisième et dernier programme d'AP/CP relatif aux **matériels de transports et véhicules** d'un montant global d'Autorisation de Programme de 1 520 000 € reste réparti en Crédits de Paiements comme suit :

Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
1 520 000 €	355 000 €	365 000 €	300 000 €	300 000 €	200 000 €

Le programme précis des interventions des services de la ville est annexé à la présente délibération.

La délibération a donc pour objet :

- D'ADOPTER la révision Numéro 2 de ces trois programmes d'AP/CP pour un montant total de 59 015 000 € pour les exercices 2022 à 2026,
- INSCRIRE les crédits correspondants à la décision modificative n°2 de 2022 du budget principal de la ville,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.